

**Thierry SPAS**

Président

Mesdames, Messieurs les Maires  
du territoire du SMAV

**Communication**

**Affaire suivie par** : Eric DEWEVER  
[e.dewever@smav62.fr](mailto:e.dewever@smav62.fr)

**Objet** : Contrôle d'accès en déchèterie

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

En mars dernier, nous vous informions de la mise en place progressive du contrôle d'accès en déchèterie afin de réguler les apports (très supérieurs à la moyenne nationale) et **restreindre l'accès aux seuls usagers du territoire du SMAV qui paient ce service par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** et ne peuvent supporter le coût de gestion des déchets des usagers d'autres territoires où le contrôle existe déjà.

Suite à des difficultés rencontrées dans la migration de nos bases de données informatiques, nous sommes dans l'obligation de reporter la date de début de mise à disposition des badges initialement prévue le 2 mai prochain. L'ensemble des usagers du territoire ne pourront enregistrer leur demande de badge en ligne sur notre site [smav62.fr](http://smav62.fr) ou via un formulaire papier qu'à partir de l'été prochain. La date précise vous sera communiquée une fois que les problèmes rencontrés auront été résolus.

**Vos administrés ne seront absolument pas impactés par cette modification** de planning. Ils pourront **continuer à se rendre dans toutes les déchèteries du territoire sans carte et avec les mêmes conditions** (apport quotidien limité à 2m<sup>3</sup> par usager).

Je vous rappelle par ailleurs que **le dispositif de contrôle d'accès ne sera effectif qu'en avril 2023** et d'ici cette date, plusieurs campagnes de communication seront lancées pour informer les habitants du territoire.

Comptant sur votre collaboration pour diffuser largement cette information auprès de vos administrés, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



**Thierry SPAS**